



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen le 30 avril 2024

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION EN NORMANDIE

La DREAL et la DRAAF publient le premier atlas régional pour mieux comprendre et prévenir le risque

Longtemps cantonnés au sud de la France, les feux de forêt et de végétation s'invitent désormais dans l'ensemble des régions. La Normandie ne fait pas exception. Elle doit, elle aussi, se préparer à résister à des incendies potentiellement ravageurs. Dans cette perspective, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) de Normandie publient un atlas régional de prédisposition aux feux de forêt et de végétation (landes), pour développer la connaissance du risque et identifier les zones les plus exposées.

Un risque de feux en augmentation depuis 2020

En France, entre 3 000 et 4 000 feux de forêt se produisent chaque année, avec des conséquences environnementales et économiques plus ou moins importantes, sans oublier l'impact psychologique. Si, historiquement, la majorité des forêts détruites se situe dans les départements français du pourtour méditerranéen, le changement climatique et notamment l'augmentation des épisodes de sécheresse étendent ce risque à l'ensemble de nos territoires. Ainsi, les récentes projections climatiques réalisées par Météo-France révèlent que des régions qui étaient peu ou pas confrontées à cette problématique le deviendront. Les cinq départements de Normandie, que l'on aurait pu croire épargnés, sont désormais confrontés, eux aussi au risque d'incendie de forêt et de végétation.

Face à ce nouvel enjeu, la DREAL et la DRAAF éditent leur premier atlas régional des feux de forêt et de végétation en Normandie qui prend en compte le changement climatique à horizon 2050. Ce document a été réalisé en concertation avec les directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT(M)), l'Office National des Forêts (ONF), les services d'incendie et de secours (SDIS) de la région, les préfetures, l'Union régionale des

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

collectivités forestières (URCOFOR) ainsi que des représentants des forêts privées (Centre national de la propriété forestière (CNPFF)), qui représentent 75 % des espaces boisés en Normandie.

Un atlas pour anticiper et prévenir le risque

Dans cet atlas, la DREAL et la DRAAF ont évalué le risque de feux de forêt et de végétation en croisant l'aléa (le phénomène naturel) avec les enjeux - *perte des bâtiments résidentiels, économiques, tertiaires et institutionnels, infrastructures, ainsi que de sites environnementaux ou patrimoniaux, etc.* Les zones les plus à risques sont ainsi ressorties. C'est la première fois qu'une telle analyse est menée au niveau de la région. Au regard du changement climatique, elle s'avérait nécessaire.

Principaux enseignements de l'atlas

Avec une superficie totale de 3 010 000 ha et une surface totale boisée qui s'élève à 420 000 ha (IGN 2023), le taux de boisement en Normandie est de 14 % contre 30 % pour la moyenne nationale. Selon les départements et les communes, il peut cependant varier considérablement. Si, historiquement, la Normandie est confrontée à des feux d'espaces naturels ou cultivés d'ampleur limitée, à partir de 2020, une augmentation importante des zones brûlées a été constatée. Elle est ainsi passée d'une moyenne inférieure à 100 ha à plus de 700 ha ; des feux d'origine essentiellement agricole mais pouvant impacter des surfaces forestières.

Les projections climatiques à l'horizon 2050 indiquent que les zones boisées continentales (l'Eure et l'Orne) seront davantage impactées par le changement climatique en raison de la faible pluviométrie et de l'augmentation du nombre de jours de chaleur en été.

Au terme de l'analyse menée, une trentaine de massifs forestiers ressortent comme exposés à un risque élevé et près de 300 massifs de plus de 20 ha ressortent comme ayant un risque supérieur ou égal à modéré, dans tous les départements de la région. Les gestionnaires des sites doivent donc rester vigilants, surtout en période estivale. Il convient, dans les zones les plus à risque, d'anticiper l'installation de réserves d'eau incendie, de développer l'accessibilité des chemins forestiers aux engins de secours et de mener des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public.

Pour rappel, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Il est donc primordial d'éviter les comportements à risque tels que l'abandon de mégots, les travaux et allumage de feux à proximité d'espaces naturels et forestiers (par exemple lors de pique-niques), etc.

Pour consulter l'atlas, rendez-vous au lien suivant : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=5c669208-dbf2-4259-b679-6e8d4b88a735>

Contact pour en savoir plus : presse.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex